

Extrait du

PLAN DE GESTION INTÉGRÉE RÉGIONAL

CONSEIL DU SAINT LAURENT

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

**Planification stratégique
2021-2026**

Enjeu : Accès au fleuve et marinas



CONSEIL DU SAINT-LAURENT
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

2021

VERSION APPROUVÉE PAR LES MEMBRES
DÉCEMBRE 2020

**Version déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques en janvier 2021, pour approbation.**

Une première version du plan stratégique a été approuvée en juin 2017 par le Conseil du Saint-Laurent. Les orientations et surtout les objectifs ont ensuite été remaniés en 2020. Cette version du plan stratégique comprend donc les visions telles que définies et approuvées en 2017 et les orientations et objectifs approuvés par les membres du Conseil du Saint-Laurent (CSL) lors de la rencontre du 10 décembre 2020.

Cette proposition de planification a été conçue en considérant un **horizon de 5 ans** et **se décline par enjeu** avec :

- **Une vision** : c'est le rêve que nous avons pour le territoire de la Table de concertation régionale d'ici 2050. Elle aide les acteurs de l'eau à se projeter dans l'avenir et à penser avec créativité. La vision sert, notamment, de guide pour l'élaboration du PGIR (Plan de gestion intégrée régional).
- **Des orientations** : elles correspondent au type de solutions à privilégier pour répondre à moyen terme (horizon de 5 ans) aux problèmes exposés dans le diagnostic. Ce diagnostic est détaillé dans le portrait de chaque enjeu.
- **Des objectifs** : ils correspondent aux réalisations que les acteurs de l'eau espèrent atteindre, en 5 ans, pour chaque orientation.

VISION :

D'ici 2050, le Saint-Laurent est bien connu et valorisé par les citoyens et les décideurs comme symbole de fierté et d'appartenance à notre territoire. L'intégrité de l'estuaire et de ses paysages côtiers est préservée. Il est accessible pour une variété d'usages à l'échelle du territoire grâce à un réseau d'accès publics de qualité, bien signalé, aménagé et promu de manière intégrée. Les infrastructures d'accueil maritimes sont adaptées aux pratiques des utilisateurs. Elles se distinguent et sont fréquentées par les résidents et les visiteurs.

Tableau Orientations-Diagnostic-Objectifs - Enjeu Accès au fleuve et marinas

Orientations	Problèmes et diagnostic	Objectifs
A-Préserver et valoriser le littoral et ses paysages en tant que patrimoine collectif	-Les connaissances sur les paysages, les accès et les percées visuelles du territoire sont inégales. Les études faites au cours des années 2000 pourraient être complétées et mises à jour. -Les communautés riveraines, les visiteurs et les divers groupes d'utilisateurs n'ont pas toujours accès à une information adéquate sur les paysages -Les accès publics à des paysages de qualité sont limités et dans certains cas menacés à cause notamment du phénomène d'appropriation des berges, du développement de friches sur des terrains autrefois cultivés ou entretenus et de la prolifération de certaines plantes exotiques envahissantes. -Peu de communautés sont dotées d'outils assurant une protection des paysages associés au fleuve	A1- Augmenter la capacité d'action du milieu municipal (MRC et municipalités) et des acteurs concernés (propriétaires, citoyens, organismes culturels et touristiques) pour protéger les paysages et les percées visuelles A2- Sensibiliser et informer les citoyens et les décideurs relativement aux paysages du littoral et à leur protection
B-Assurer la consolidation d'un réseau d'accès publics au Saint-Laurent	-Les accès publics au Saint-Laurent sont parfois inadéquats ou mal entretenus. Dans certaines municipalités, les accès publics au fleuve ne sont pas assez nombreux, notamment à cause de la privatisation des rives. -De plus, certains sites potentiellement ouverts aux usagers ne le sont pas ou plus, faute de voies d'accès praticables (accessibilité, entretien, commodités, etc.) pour ces usagers. L'accessibilité au fleuve dépend dans ce cas des acteurs responsables des sites et de leurs voies d'accès qui peuvent ne pas être les mêmes. -L'offre d'accès pour le territoire manque de cohérence pour répondre à tous les besoins, pour les locaux ou pour les touristes (signalisation, types d'activités associées aux accès ...). Comme les initiatives de mise en valeur des accès sont le plus souvent	B1- Compléter les connaissances sur les accès existants, leur gestion et définir des objectifs par territoire B2- Développer un réseau d'accès harmonisé (qualité et répartition territoriale) qui répond aux besoins des différents usagers B3- Développer une signalisation et une promotion harmonisées des réseaux d'accès au fleuve

Orientations	Problèmes et diagnostic	Objectifs
	portées par des acteurs locaux (municipalités, MRC), la signalisation de ces accès manque d'harmonisation.	
C-Garantir des infrastructures d'accueil maritimes performantes et sécuritaires	-De manière générale on constate que les sites d'accès au fleuve pour les petites embarcations (quais et marinas) se détériorent -Plusieurs marinas s'engorgent ce qui génère des pertes d'usage, de revenus et des coûts d'opérations élevés -Les gestionnaires des marinas constatent que la réglementation est contraignante (dragage ou collecte des eaux usées) et qu'ils manquent d'accompagnement et de financement pour répondre aux normes	C1- Améliorer l'accessibilité et la sécurité des marinas et des quais du Sud-de-l'Estuaire-Moyen C2- Améliorer la gestion des eaux grises dans les marinas du territoire